

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works Government Services Canada- Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 405 Saint John **New Brunswick** E2L 2B9

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works Government Services Canada- Bid Receiving / Réception des soumissions 189 Prince William Street Room 405 Saint John New Bruns E2L 2B9

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet										
Reconst. 406 & 409 Pointe Sapi										
Solicitation No N° de l'invitation			Amendment No N° modif.							
EC015-160386/A			001							
Client Reference No N° de référence du client			Date							
R.074536.001			2015-06-29							
GETS Reference No N° de référence de SEAG										
PW-\$PWB-004-3641										
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME									
PWB-5-38027 (004)	PWB-5-38027 (004)									
Solicitation Closes - L'invitation prend at - à 02:00 PM on - le 2015-07-07				Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT						
F.O.B F.A.B.										
Plant-Usine: Destination:	✓ Other-Autre:									
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:				Buyer Id - Id de l'acheteur						
Doucet, Gisele PWB			pwb004							
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX							
(506) 636-4541 ()			(506) 636-4376							
Destination - of Goods, Services Destination - des biens, services										

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	+
Raison sociale et adresse du fournisseur/o	de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	n on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en carac	tères d'imprimerie)
Signature	Date



Solicitation No. - N° de l'invitation EC015--160386/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

R.074536.001

suivant.

001 File No. - N° du dossier PWB-5-38027

Amd. No. - N° de la modif.

 $pwb004 \\ \label{eq:ccno} \text{CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME}$

Buyer ID - Id de l'acheteur

Cette modification à l'invitation numéro un (1) est soumise pour inclure l'addenda numéro 1

La modification qui suit apportée aux documents de soumission entre en vigueur dès maintenant. L'Addenda fera partie des documents de contrat.

Toutes autres conditions ne changent pas.

Addenda numéro 1.

1. ATTESTATION D'ASSURANCE

Vous trouverez ci-attachée l'Attestation d'assurance (Annexe B) qui fait partie des documents d'appel d'offres. Tel qu'indiqué, cette attestation n'est pas requise lors du dépôt de soumission.

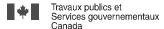
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacemen Reconstruction des	N° de contrat. N/A								
. COOLIGIT GOLDET GOL	yadio, Otraolaroo 400 C	. 100, 1 01110	Japin (1400	aroda Branowick	'				
					N° de projet R.074536.001				
Nom de l'assureur, du cour postal	Provinc	e Code							
Nom de l'assuré (Entreprer Postal	lom de l'assuré (Entrepreneur)		Adresse (N°, rue)		Province Code				
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux									
Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J/M/A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie					
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après			
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	travaux			
				\$	\$	\$			
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$					
						T			
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.									
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier) Numéro de téléphone									
Signature									
	Da	ite J/M/A							



Public Works and Government Services Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Les polices d'assurance doivent comprendre un avenant prévoyant la transmission au Canada d'un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$;
- b) un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047. Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).